



PREAVIS DE DEPART

Nom :
Prénom :
Adresse :
N° de l'appartement :
N° de téléphone pour visite :
E-MAIL :

Je déclare ce jour donner congé pour le logement référencé ci-dessus.

Conformément aux dispositions des articles 12 & 15 de la loi du 06/07/89, le délai de préavis est de **TROIS MOIS**.

Il peut toutefois être réduit à DEUX MOIS en cas d'attribution d'un logement HLM par un autre organisme.

Il peut être ramené à UN MOIS en cas de mutation professionnelle, de perte d'emploi, de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, si le locataire a plus de 60 ans et un état de santé justifiant un changement de domicile, si le locataire est bénéficiaire du RMI.

Pour bénéficier du préavis réduit, il est impératif de fournir les pièces justificatives justifiant l'un des cas de figure énumérés ci-dessus.

Le contrat de bail prendra fin au

Par ailleurs, je suis informé que, en cas de départ en milieu de mois, l'APL ne me sera versée qu'à la condition que je justifie d'un relogement immédiat.

Fait à Poitiers, le

Signature (précédée de la mention
Lu et approuvé)